



COMMISSION EUROPÉENNE

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

**POSTE PRIORITAIRE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ
LES DOSSIERS DE CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS PAR LES
ADMINISTRATIONS GESTIONNAIRES*, AU PLUS TARD LE 10/12/2024, AU
SGAE A**

**FOUAD ACHIBA, ADJOINT AU CHEF DE BUREAU
FOUAD.ACHIBA@SGAE.GOUV.FR**

**LUCIE APPRIOU, ADJOINTE AU CHEF DE BUREAU
LUCIE.APPRIOU@SGAE.GOUV.FR**

**COPIE A DAVID SZWARCBERG, CHEF DU BUREAU « COORDINATION,
COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES, INFLUENCE »
DAVID.SZWARCBERG@SGAE.GOUV.FR**

*** TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE ADRESSÉ DIRECTEMENT AU SGAE
PAR LE CANDIDAT NE POURRA ÊTRE RECEVABLE**

DG – Direction – Unité	TAXUD – C.3 - Fiscalité comportementale et autres impôts indirects
Numéro de poste Sysper:	459979
Personne de contact:	David BOUBLIL
Prise de fonctions souhaitée:	1er trimestre 2025
Durée initiale:	2 années
Lieu de détachement:	<input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre: Click or tap here to enter text.
Type de détachement	<input checked="" type="radio"/> Avec indemnités <input type="radio"/> Sans frais
Cet avis de vacance est ouvert aux:	
<input checked="" type="radio"/> États Membres de l'UE ainsi qu'aux	
<input type="checkbox"/> pays AELE suivants: <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse	
<input type="checkbox"/> pays tiers suivants: ...	
<input type="checkbox"/> organisations intergouvernementales suivantes: ...	

<input type="radio"/> Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)	
Délai des candidatures	<input checked="" type="radio"/> 2 mois <input type="radio"/> 1 mois Date limite pour postuler: 17-12-2024

Présentation de l'entité (nous sommes)

La direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD) a pour mission de promouvoir des politiques équitables et durables qui génèrent des recettes pour l'UE et ses États membres et de faire en sorte que les citoyens et les entreprises de l'UE tirent parti du commerce mondial et d'un marché unique sûr et sécurisé, dont les frontières sont protégées.

Au sein de la DG TAXUD, la direction C est chargée d'élaborer une politique globale dans le domaine de la fiscalité indirecte, y compris la taxation du secteur financier ainsi que la fiscalité environnementale, la taxation du secteur des transports et de l'énergie, la TVA, les droits d'accise, les taxes comportementales et l'administration fiscale. Elle est également chargée d'élaborer et de mettre en œuvre le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et les initiatives fiscales dans le cadre du pacte vert pour l'Europe.

L'unité TAXUD.C.3 «Fiscalité comportementale et autres impôts indirects» est chargée d'élaborer et de coordonner des politiques dans le domaine de la fiscalité qui poursuivent des objectifs autres que la perception de recettes, tels que, par exemple, la promotion de la santé publique, tout en assurant leur bon fonctionnement au niveau de l'UE.

L'unité TAXUD.C.3 est chargée d'assurer le bon fonctionnement du système d'accise harmonisée de l'UE (EMCS, législation horizontale en matière d'accise), de contribuer à l'élaboration de la politique fiscale de l'UE et à la coordination des questions liées à la fiscalité indirecte (autres que la TVA et la fiscalité verte) telles que la taxation des produits du tabac et des boissons alcoolisées, en élaborant la législation de l'UE et d'autres initiatives appropriées dans le domaine de la fiscalité indirecte et en assurant leur suivi conformément aux objectifs du traité, et notamment en respectant les besoins du marché intérieur et de l'union de la santé, ainsi qu'à la lutte contre la fraude fiscale. Il s'agit notamment de traiter des aspects liés à l'élaboration, à l'interprétation et à l'application du système d'accise de l'UE mais portant aussi sur d'autres impôts indirects non harmonisés, en particulier les taxes comportementales relatives à la santé. Les tâches à accomplir, dans le domaine décrit ci-dessus, consistent à gérer les procédures d'infraction et les litiges devant la Cour de justice, y compris les renvois préjudiciels, à traiter les plaintes ainsi que les pétitions soumises au Parlement européen, ce qui inclut la préparation des réponses aux questions parlementaires et aux lettres des citoyens et des opérateurs européens, ainsi qu'à apporter une assistance juridique aux unités chargées de la fiscalité indirecte au sein de la direction C et à formuler des avis sur les affaires d'aides d'État.

Présentation du poste (nous proposons)

Fournir des conseils et apporter une assistance et une contribution en ce qui concerne l'analyse économique et juridique dans le domaine des taxes relatives à la santé et autres

taxes comportementales, et notamment en matière de taxation du tabac, de l'alcool et des boissons sucrées, ainsi que la coopération administrative et les systèmes informatiques connexes.

Préparer des projets de documents de travail, de notes d'information, de discours et d'autres documents, notamment à l'intention des groupes de travail, des comités, etc. Analyser les possibilités d'action pertinentes dans le domaine des taxes relatives à la santé et autres taxes comportementales, tant en élaborant des politiques en matière de fiscalité indirecte qu'en déterminant les éléments relevant de la fiscalité indirecte dans les stratégies et initiatives plus globales.

Assurer le suivi de la mise en œuvre et de l'application de la législation de l'UE dans le domaine des taxes relatives à la santé et autres taxes comportementales.

Répondre aux questions des opérateurs, des administrations nationales et des services de la Commission sur l'interprétation de la législation de l'UE en vigueur en matière d'accise.

Le poste implique des contacts permanents avec d'autres services de la Commission, d'autres institutions de l'UE et les États membres, ainsi qu'avec des groupes d'entreprises, des universitaires et d'autres parties intéressées.

Profil du titulaire (nous recherchons)

Un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle, dont 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la fiscalité indirecte (TVA/accise/taxes relatives à la santé ou autres taxes comportementales) et des connaissances solides en économie ou en droit. Une expérience en matière de politiques de contrôle dans le domaine de la santé publique et en économie fiscale comportementale serait un atout. Une compréhension de la taxation du tabac, de l'alcool et des boissons sucrées et une connaissance de la directive relative au régime général d'accise constitueraient un plus. Une connaissance des taxes indirectes non harmonisées serait également un avantage.

Une expérience dans la rédaction de textes législatifs, de documents de consultation ou d'orientation, d'études et de rapports dans les domaines susmentionnés.

Une expérience de l'évaluation des politiques et de leurs incidences. Une expérience de la gestion de contractants externes constituerait un atout.

De bonnes capacités analytiques et rédactionnelles sont requises. La capacité à gérer des informations complexes, à les présenter de manière synthétique et à proposer des solutions est un atout.

Une connaissance professionnelle de l'anglais et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'UE.

Critères d'éligibilité

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d'éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. Si vous venez d'un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

Conditions du détachement

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l'article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l'Union européenne doit obligatoirement disposer d'une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission \(EU – Euratom\) 2015/444 du 13 mars 2015](#). Il vous appartient de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de votre détachement.

Soumission des candidatures et procédure de sélection

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l'intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l'AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](#)) en français, anglais ou allemand. Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veillez ne pas ajouter d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes ou attestation d'expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

⁽¹⁾ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).